III

(Actes préparatoires)

COMITÉ DES RÉGIONS

127E SESSION PLÉNIÈRE DU CDR, 31.1.2018-1.2.2018

Avis du Comité européen des régions — Initiative pour le développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale

(2018/C 176/11)

Rapporteur:	Samuel Azzopardi (MT/PPE), membre du conseil local de Rabat (Città Victoria, Gozo)
Document de référence:	Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale COM(2017) 183 final — SWD(2017) 130 final

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS

1. accueille favorablement la communication sur l'«Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale» et le «Cadre d'action» qui l'accompagne, tels qu'adoptés le 19 avril 2017 par la Commission européenne;

2. adhère aux mesures proposées pour assurer un espace maritime sûr, sécurisé et propre, une meilleure gouvernance de la mer et une gestion durable des océans;

3. rappelle et soutient totalement la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, qui a invité et encouragé les pays participants à examiner la valeur ajoutée et la faisabilité de stratégies maritimes appropriées au niveau sous-régional et à prendre appui sur l'expérience du dialogue 5+5. En octobre 2016, les ministres des affaires étrangères de l'Algérie, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Libye, de Malte, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal et de la Tunisie ont invité à poursuivre les travaux sur une initiative pour le développement durable de l'économie bleue, en collaboration avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ([1]);

4. relève que l'initiative reconnaît que la coopération entre les deux rives de la Méditerranée est restée limitée jusqu'à présent et soutient qu'il existe une marge pour l'améliorer;

5. reconnaît que la région offre des possibilités économiques considérables et qu'elle est réputée pour ses ports actifs et la forte affluence touristique due à son patrimoine culturel, et que cet élément peut être exploité davantage, d'une manière durable;

([1]) Déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue.

6. observe que la Méditerranée jouit d'une situation stratégique, au carrefour de trois grands continents, l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Cette mer a toujours été une plaque tournante pour les échanges culturels et commerciaux entre les pays qui la bordent, ainsi qu'au-delà de ses rives;

7. considère lui aussi que le bassin méditerranéen est connu pour sa biodiversité et ses nombreuses zones marines protégées;

8. rappelle ses avis antérieurs consacrés, entre autres, à la communication de la Commission intitulée «Pour une meilleure gouvernance dans la Méditerranée grâce à une politique maritime intégrée» ([2]), à «La planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières» ([3]), ainsi qu'au thème «Mieux protéger le milieu marin», de même que celui portant sur «Une nouvelle étape pour la politique européenne de croissance bleue» ([4]);

9. s'alarme de constater que la région méditerranéenne est particulièrement touchée par le changement climatique ([5]);

10. convient que la région est également confrontée à un fort chômage des jeunes, à l'instabilité politique et à de graves problèmes de migration, autant d'éléments qui ont pour effet d'affecter négativement les perspectives de son économie;

11. tout en approuvant l'accent que l'initiative met principalement sur la partie occidentale du bassin méditerranéen, relève que cette optique n'exclut en aucune manière la possibilité d'étendre sa portée et ses objectifs à d'autres sous-bassins de la Méditerranée;

12. constate qu'en dépit de l'existence d'une véritable volonté politique de relever les défis en matière d'environnement, de pêche et d'aquaculture, la région ne présente pas encore les niveaux voulus pour ce qui est de sensibiliser, de communiquer et d'élaborer des politiques de manière transversale et sur la base de données probantes. De nombreuses lacunes subsistent également dans le domaine de la mise en œuvre et de l'exécution, en particulier à l'échelon national et local ([6]);

13. souligne que la région est confrontée en permanence aux défis humanitaires qui sont posés par l'afflux de migrants effectuant en de manière irrégulière la traversée de l'Afrique et du Moyen-Orient vers les pays d'Europe du Sud et touchent directement les régions frontalières maritimes;

14. a conscience que dans certains secteurs du bassin, le trafic maritime pose également des problèmes et qu'il n'est pas possible de les ignorer vu qu'il pourrait encore s'intensifier sous l'effet de l'initiative, qui a pour objectif de stimuler l'activité économique, en répondant toujours aux critères du respect de l'environnement et de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la durabilité;

15. fait observer que la région du bassin ouest-méditerranéen souffre de taux élevés de chômage des jeunes et que, dans le même temps, de nombreux secteurs de l'industrie ont du mal à trouver les travailleurs pourvus des qualifications et compétences requises;

16. se félicite que la Commission mentionne le recours à une approche ascendante, qui est la plus apte à encourager les collectivités locales et régionales à prendre part aux actions envisagées par l'initiative;

Objectif 1 — Un espace maritime plus sûr et plus sécurisé

17. considère que l'économie bleue ne peut fonctionner de manière durable et efficace que si des mesures de sécurité et de sûreté sont effectivement mises en place et dûment appliquées dans la région. Le Comité recommande par conséquent que les pouvoirs régionaux des deux rives s'emploient à coopérer entre eux et à améliorer réellement la situation existante;

18. s'inquiète du constat que «d'une rive à l'autre, la coopération entre les garde-côtes reste limitée et que la réaction en temps réel face aux situations d'urgence en mer doive encore être améliorée» ([7]). Le Comité marque son accord avec les actions envisagées pour encourager la coopération entre ces garde-côtes des deux rivages, notamment par le traitement du problème que posent les écarts de compétences existant en matière de sécurité maritime. Il considère qu'il est louable d'échanger les connaissances et de partager les informations concernant, en particulier, le trafic maritime;

([2]) Avis CdR 126/2010, rapporteur: Michael Cohen.
([3]) Avis CdR 3766/2013, rapporteur: Paul O'Donoghue.
([4]) Avis CdR 7256/2014, rapporteur: Hermann Kuhn, et NAT-VI/019, rapporteur: Christophe Clergeau.
([5]) http://www.cmcc.it/publications/regional-assessment-of-climate-change-in-the-mediterranean-climate-impact-assessments.
([6]) SWD(2017) 130 final.
([7]) SWD(2017) 130 final.

19. adhère aux actions qui appellent les partenaires à intensifier leurs efforts pour améliorer leurs capacités actuelles à faire face à des activités humaines non réglementées et illégales et à juguler la pollution marine dans ces eaux, s'agissant, par exemple, du trafic de migrants et de la pêche clandestine, ainsi qu'à développer des outils pour tâcher d'améliorer l'action en réponse aux pollutions de la mer. Le Comité nourrit des inquiétudes face à l'incapacité dans laquelle pourraient se trouver les économies locales et régionales de se doter, financièrement parlant, des moyens nécessaires au développement des capacités;

20. rappelle et soutient intégralement les récentes conclusions du Conseil ([8]) sur la gouvernance internationale des océans, qui encouragent une approche plus cohérente entre les régions;

Objectif n° 2 — Une économie bleue intelligente et résiliente

21. convient que l'avènement d'une économie bleue intelligente et résiliente n'est possible qu'à la condition d'adopter une culture d'innovation constante et de partage des savoirs, ainsi que de promouvoir la compétitivité durable et les activités économiques. La région méditerranéenne est particulièrement renommée pour son secteur florissant du tourisme maritime, qu'il s'impose de soutenir par des stratégies d'innovation et de diversification, en accordant une attention particulière au patrimoine culturel et archéologique, qu'il soit situé sur les côtes, à l'intérieur des terres ou en milieu sous-marin;

22. adhère à la recommandation d'inviter les parties prenantes de la rive sud de la Méditerranée à participer à l'initiative BlueMed et estime qu'elle constitue un outil de poids, qui donne des encouragements décisifs aux actions conjointes de recherche et d'innovation. Le Comité invite à coordonner les activités de recherche et innovation marine et maritime, ainsi qu'à établir des synergies entre les investissements des régions, des États membres et de l'UE, pour éviter les doublons et réduire le morcellement;

23. appuie les efforts de développement de nouvelles technologies et d'industries biotechnologiques novatrices, surtout s'ils visent au premier chef à développer des produits durables, et incite à déployer des technologies et des solutions sur mesure pour atténuer le changement climatique, notamment dans le domaine des énergies marines renouvelables et de l'éolien flottant, qui sont particulièrement adaptés à la Méditerranée;

24. est favorable à la création de pôles nationaux et régionaux d'activités maritimes, qui constitueront les plates-formes idéales pour faire prospérer l'économie par l'élaboration de solutions novatrices, et souhaite qu'ils stimulent et encouragent la coopération, le partage des savoirs et l'entrepreneuriat dans les petites et moyennes entreprises et les microentreprises;

25. réitère ([9]) son appel en faveur de la création d'une communauté de la connaissance et de l'innovation consacrée à l'économie bleue en vue de compléter les actions en faveur du développement des compétences et du transfert des idées issues de la recherche marine vers le secteur privé. À cet égard, une valeur ajoutée peut également être apportée par le centre virtuel de connaissances ([10]), qui est un outil de partage des connaissances visant à soutenir le développement de l'économie bleue et peut être défini comme un guichet unique ou portail Internet en ligne permettant de consolider et de partager des informations générales, techniques et sectorielles sur les affaires marines et maritimes en Méditerranée;

26. rappelle la proposition de création de plates-formes régionales ou interrégionales de l'économie bleue qui a été faite dans son avis CdR 6622/2016. Il souligne que plusieurs territoires de la Méditerranée pourraient utilement être candidats à la création de ce type de plate-forme, qui constituerait un dispositif de repérage des projets, d'appui à leur concrétisation et de mobilisation des outils financiers locaux, nationaux et européens, Ces dispositifs seraient pilotés par les régions et le financement des projets retenus s'effectuerait dans le cadre du plan Juncker 2.0;

27. demande que les projets interrégionaux, nationaux et transnationaux qui sont en cohérence avec le cadre stratégique de l'initiative et les stratégies de spécialisation intelligente puissent prétendre à être financés par la mise en commun de fonds régionaux, nationaux et européens dans un cadre simplifié et bénéficier d'un bonus communautaire sans qu'ils aient à repasser par de nouveaux appels à projet;

28. souligne que l'entrepreneuriat de l'économie bleue ne se résume pas à des actions menées dans la Méditerranée. Il importe donc de prévoir un soutien approprié aux activités en rapport avec l'économie bleue qui se déroulent à terre, comme les usines de transformation du poisson, la construction navale ou les installations photovoltaïques et éoliennes terrestres;

([8]) Conclusions du Conseil du 3 avril 2017.
([9]) NAT-V-44.
([10]) http://www.med-vkc.eu/2016/.

29. souligne qu'il importe de remédier sans plus tarder aux lacunes qui existent dans le domaine de l'éducation et des compétences. Le développement économique et l'éducation allant de pair, il est indispensable de prendre en considération l'un et l'autre de ces deux facteurs socio-économiques si l'on veut assurer le succès de l'initiative concernée. Pour inciter les citoyens à explorer les possibilités qui s'offrent dans le domaine maritime et marin, il est capital de mieux faire connaître les métiers de la mer, de manière à atténuer le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qui caractérise le secteur et à favorise la baisse du taux de chômage. La région méditerranéenne présente ce paradoxe spécifique que les entreprises maritimes des secteurs émergents et traditionnels y sont dans l'impossibilité de trouver du personnel qualifié, alors même qu'elle connaît des niveaux de chômage des jeunes qui sont parmi les plus élevés d'Europe;

30. marque son accord avec les modèles qui favorisent le développement et le recours à des sources d'énergie propre, dont l'innovation en matière d'énergie des océans et l'utilisation durable de l'énergie pour le dessalement de l'eau de mer, par le recours à des pratiques réduisant au minimum les retombées sur les fonds marins. Le Comité exprime son soutien aux propositions visant à promouvoir l'efficacité énergétique et l'adaptation des villes côtières au changement climatique, le transport maritime écologique et les infrastructures portuaires pour les carburants de substitution, ainsi qu'à élaborer des normes techniques communes aux différents pays pour une aquaculture marine durable ([11]). On se doit de noter que même si ces actions sont de nature essentiellement positive, dans leurs buts et leurs objectifs, il conviendrait de porter attention aux économies en difficulté ou de petite taille;

Objectif n° 3 — Une meilleure gouvernance de la mer

31. reconnaît que les régions côtières et maritimes présentent, de longue date, un degré élevé de compétitivité et de multiples facettes, d'où les problèmes d'affectation des espaces et de rareté des ressources qui se posent à elles. Face aux préoccupations environnementales qui, à l'heure actuelle, ont pris une place dominante sous l'effet des pressions accrues exercées sur les ressources naturelles, il est nécessaire de disposer de plus de connaissances. Il est indubitable qu'adopter une approche intégrée pour promouvoir le recours à des ressources partagées aura pour effet de développer de nouvelles possibilités;

32. encourage des modèles de développement qui sont basés sur la réduction des émissions, de la consommation et des coûts en matière énergétique, ainsi que sur un accroissement de la flexibilité et de la fiabilité. À cet égard, il sera crucial de développer la production d'énergie à partir de matières résiduelles biogènes et organiques, ainsi que de déchets;

33. salue et soutient totalement l'importance donnée à une planification efficace de l'espace maritime pour les activités humaines en mer, qui aboutira à une coordination des efforts et une atténuation des incompatibilités éventuelles entre lesdites activités;

34. met en exergue et soutient **les actions** qui éclairent l'importance des données scientifiques et des savoirs de la mer, en tant qu'ils constituent l'un des piliers d'une économie résiliente et novatrice, en reconnaissant par ailleurs qu'il importe de mettre à jour les données existantes concernant les phénomènes environnementaux et le changement climatique et de les mettre à la disposition de la communauté scientifique internationale et des administrations publiques;

35. marque son accord total avec **les actions** évoquées s'agissant de protéger l'environnement et les habitats marins contre tous les types de pollution tout en recensant, dans une démarche d'anticipation, des aires de protection, telles que les «zones marines protégées». Les campagnes de sensibilisation représentent assurément un pas dans la bonne direction;

36. est favorable à une coordination et une coopération régionales, par la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme (2017-2020) que la Commission générale des pêches pour la Méditerranée a élaborée aux fins d'assurer la durabilité de la pêche en Méditerranée et en mer Noire. Cette approche garantira également plus de cohérence dans l'exécution de la politique commune de la pêche au niveau des sous-bassins ([12]);

37. est complètement d'accord avec **l'action** qui vise à encourager le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques, dans le but de renforcer le secteur halieutique et aquacole, tout en assurant par ailleurs la collecte appropriée de données régionales, ainsi que les évaluations scientifiques nécessaires, dans le plein respect du droit international;

([11]) SWD(2017) 130 final.
([12]) SWD(2017) 130 final.

Gouvernance et mise en œuvre

38. soutient la mise en place, en coopération avec l'Union pour la Méditerranée, de la cellule spécialisée WestMED, qui inclura dans sa composition les points focaux nationaux et la Commission européenne et garantira la participation des collectivités régionales et locales;

39. se félicite que différentes sources de financement soient disponibles, essentiellement grâce à des programmes financiers de l'UE qui soutiennent diverses initiatives, suivant la nature du projet soumis, sa portée et ses priorités;

Recommandations finales

40. encourage l'échange de bonnes pratiques, le développement des capacités et la coopération transfrontière entre collectivités locales et régionales de toutes les rives de la Méditerranée;

41. recommande à toutes les parties prenantes de stimuler les échanges concernant le savoir et l'expertise en matière de politiques au sein des collectivités locales et régionales, en facilitant la gouvernance à multiples niveaux dans la gestion des ressources et des défis partagés dans l'espace de la Méditerranée occidentale;

42. préconise de promouvoir des projets économiquement durables sur une échelle locale et régionale et de faciliter l'accès aux capitaux;

43. souligne la nécessité de donner des encouragements à des projets et mesures de formation et de reconversion destinées à faire baisser le chômage des jeunes, en agissant en coopération avec les pouvoirs locaux et régionaux et en favorisant la mobilité professionnelle entre les secteurs de l'économie bleue. Le Comité relève à cet égard le rôle que les collectivités locales et régionales jouent pour prévoir les besoins de compétences et les adapter aux besoins du marché du travail. Les États membres devraient avoir conscience de cette mission qu'elles assument et leur fournir ressources adéquates pour faciliter la transition des jeunes de la formation à la vie professionnelle.

Bruxelles, le 31 janvier 2018.

Le président
du Comité européen des régions

Karl-Heinz LAMBERTZ